COMMUNE DE LECQUES
Département du Gard

PV de séance ordinaire du Conseil Municipal
Réunion tenue le 12 juin 2015 à 19h00

Date de la convocation : 5 juin 2015
Date d'Affichage du PV : 19 juin 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Lecques dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mmes Bernadette POHER, Marie-Thérèse BOUSCAUD, Martine DUMAS-VALAT, , Danièle MAURICE, Mrs Alain DARTHENUCQ, Marc DUCHENNE, Guillaume LALANDE, Pierre MASSE, Michel ROCH

Absents excusés : Mme Sandrine MALIGE Mr Frédéric FEGER,

Procuration :

Secrétaire de Séance : Martine DUMAS-VALAT

1/ DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'afin de corriger des erreurs d'inscriptions budgétaires, il convient de faire les modifications suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		**RECETTES**	
Imputation	Montant	Imputation	montant
Chap 042 – cpte 681	+ 8620,00	Chap 042 – cpte 781	+ 8620,00

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		**RECETTES**	
Imputation	Montant	Imputation	montant
Chap 041 – cpte 28151 cpte 28158	- 6465,00 -2155,00	Chap 041 – cpte 280411	- 8620,00
Chap 040 – cpte 28151 cpte 28158	+ 6465,00 + 2155,00	Chap 040 – cpte 280411	+ 8620,00
Chap 21 cpte 2131	- 5500,00		
Chap 040 cpte 2131	+ 5500,00		

ADOPTE à l'unanimité

2/ ADHESION AUX FRANCAS

Mouvement d'éducation populaire, la Fédération nationale des Francas est une association complémentaire de l'école, reconnue d'utilité publique et agréée par les ministères de l'Éducation nationale, et de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

En concertation et en soutien des collectivités locales et territoriales et des organisateurs associatifs d'activité enfance jeunesse, les Francas développent de nombreux domaines d'actions.

La commune a décidé de mettre en place un conseil municipal des jeunes et l'expérience des Francas est nécessaire. Pour bénéficier de l'appui de l'association, il faut en être adhérent. Le montant pour l'année 2015 est de 105 €

Il est donc proposé aux membres du conseil d'adhérer à l'association.

ADOPTE à l'unanimité.

3/ MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal réunit le 21 janvier dernier avait délibéré sur la location des parcelles W175, W203 pour une surface totale de 1,18 ha et fixé le montant annuel de la mise à disposition à 150 €.
Il s'avère que ce montant a été sous-estimé.
Il est proposé aux membres du conseil de (re)délibérer pour un montant annuel de mise à disposition de 300 €.

ADOPTE à l'unanimité.

4/ DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

Madame le Maire rappelle que le projet d'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants avait été acté le 21 janvier dernier par le Conseil Municipal.

Le montant de l'investissement était estimé à 7 000 € HT.
Dans le cadre d'une dotation d'actions parlementaires, une demande de subvention a été déposée auprès de Madame Vivette LOPEZ, Sénateur Maire du Gard.
Le devis relatif à la pose de gravillons n'ayant pas été comptabilisé, le montant délibéré est par conséquent inférieur au total des devis.
Il convient aujourd'hui, afin que le dossier de demande de subvention auprès de Madame LOPEZ soit recevable, de (re)délibérer sur le montant du projet qui s'élève à 10 188,99 € HT.

Plan de financement

DEPENSES		**RECETTES**	
Objet	Montant HT	Objet	Montant
Achat modules	4195,00	Dotation parlementaire	5094,00
Gravillons	3733,99	Fonds propres mairie	5094,99
Barrière de sécurité	2260,00		
TOTAL	**10188,99**	**TOTAL**	**10188,99**

ADOPTE à l'unanimité.

5/ QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle aux membres présents que, dans le cadre des chantiers d'insertion proposés par CALADE, des travaux d'embellissement ont été fait sur la place du lotissement des Jonquières.
Elle explique que cette place est éclairée par deux lampadaires obsolètes et énergivores. Des subventions peuvent être demandées au SMEG pour le remplacement de ces deux lampadaires dont le montant est estimé à environ 1658 € HT.

Après délibération, les membres présents décident du changement de ces 2 lampadaires et charge Madame le Maire à demander une subvention au SMEG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.